

# CHASSE GROUPEMENT

L'assurance  
des Responsabilités  
Professionnelles



TABLEAU DES MONTANTS DE  
GARANTIE ET DES FRANCHISES

Le présent document, qui vous est remis à la souscription de votre contrat, complète vos Conditions Générales et vous présente :

- les montants de garantie ;
- les franchises qui s'y rapportent.

Les garanties et les franchises que vous avez choisies sont indiquées dans vos Conditions Personnelles.

## RESPONSABILITÉ CIVILE

Valeur de l'indice F.F.B. au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 : 988,10

GARANTIES	LIMITES DE GARANTIE PAR SINISTRE ET PAR AN (*)	FRANCHISE PAR SINISTRE
<b>Responsabilité Civile Associative</b>		
Tous dommages confondus dont :	8 000 000 €	
• Dommages matériels	2 300 000 €	Sans franchise
• Dommages immatériels consécutifs à un dommage garanti	230 000 €	
• Dommages résultant de la faute inexcusable	1 500 000 €	
<b>Exceptions :</b>		
• Dommages causés aux immeubles confiés à titre temporaire : – dommages matériels	1 200 000 €	294 €
– dommages immatériels consécutifs à un dommage garanti	16 800 €	294 €
• Vol par un préposé	23 000 €	Sans franchise
• Dommages du fait des produits livrés : – tous dommages confondus	765 000 €	10 % des dommages avec minimum de 294 € et maximum de 4 494 €
• Dommages après travaux exécutés : – dommages matériels et immatériels consécutifs dont :	765 000 €	10 % des dommages avec minimum de 294 € et maximum de 4 494 €
– dommages immatériels consécutifs	76 500 €	
• Dommages causés aux mobiliers, matériels, animaux confiés	33 600 €	294 €
• Atteinte accidentelle à l'environnement : – tous dommages confondus dont :	765 000 €	Corporels : sans franchise Matériels et immatériels : 1 501 € Défense et expertise : sans franchise
– dommages immatériels non consécutifs	153 000 €	
– frais de réduction	76 500 €	
– frais de défense et d'expertise	46 000 €	
<b>Défense</b>	Dans les limites pécuniaires de la garantie mise en jeu	Sans franchise, par exception la franchise mentionnée au titre de la garantie mise en jeu
<b>Responsabilité Civile Formation Permis de Chasser (Fédérations départementales de chasseurs uniquement)</b>		
Tous dommages confondus dont :	1 500 000 €	Sans franchise
• Dommages matériels et dommages immatériels consécutifs à un dommage garanti	76 500 €	146 €

(\*) Montants non indexés.

## ACCIDENTS CORPORELS DES DIRIGEANTS ET ADHÉRENTS

Montants de garantie et de franchise indexés suivant l'évolution de l'indice AGIRC (0,435 au 01/04/2016)

GARANTIES	MONTANTS DES GARANTIES PAR SINISTRE			FRANCHISE PAR SINISTRE
	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3	
<b>Prestations de base</b>				
• Décès accidentel	4 367 €	8 786 €	17 572 €	Le taux d'invalidité doit être supérieur à 10 %
• Incapacité permanente	8 733 €	17 572 €	34 932 €	
• Décès et incapacité d'une personne âgée de plus de 70 ans	Indemnités prévues ci-dessus réduites de moitié			
• Frais dentaires	50 € par dent		(à concurrence de 833 €)	Sans franchise
• Articles d'optique	66 € par article d'optique			
• Arrêt de travail supérieur ou égal à 90 jours	10 % du montant du capital souscrit en cas d'incapacité			
• Frais de recherche	5 009 €			
<b>Prestations complémentaires</b>				
• Frais de soins	262 €	522 €	1 046 €	Sans franchise
• Arrêt de travail supérieur ou égal à 90 jours	-	8 € par jour	18 € par jour	15 jours

## ACCIDENTS CORPORELS DES BÉNÉVOLES

Montants de garantie et de franchise indexés suivant l'évolution de l'indice AGIRC (0,435 au 01/04/2018)

GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES PAR SINISTRE	FRANCHISES PAR SINISTRE
• Décès accidentel <sup>(1)</sup>	4 367 €	Sans
• Incapacité permanente <sup>(1) (2)</sup>	8 733 €	Sans
• Arrêt de travail inférieur à 90 jours	7,65 €	15 jours
• Frais de soins	262 €	Sans

<sup>(1)</sup> Décès et incapacité d'une personne âgée de plus de 70 ans : indemnités réduites de moitié.

<sup>(2)</sup> Le taux d'invalidité doit être supérieur à 10 %.

# INFORMATIONS JURIDIQUES ET DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS SUITE À ACCIDENT

## Montants non indexés

GARANTIES	MONTANTS DE GARANTIE	SEUILS D'INTERVENTION
<b>Informations juridiques par téléphone</b>	<b>Sans limitation</b>	Sans seuil d'intervention
<b>Défense Pénale et Recours suite à Accident</b>		
• Défense pénale	<b>8 000 €</b> par année d'assurance	Pour les recours amiables : <b>200 €</b>  Pour les recours judiciaires : <b>800 €</b>
• Recours	<b>8 000 €</b> par année d'assurance <b>dont :</b>	
– Budget Amiable	<b>800 €</b> par litige	
– Budget Judiciaire	<b>Par litige :</b> • Expertise judiciaire : <b>4 000 €</b> • Avoué, Huissier de justice : dans la limite des textes régissant leur profession • Avocats : – Selon barème ci-après et sur justificatifs	
• Budget de l'arbitre (clause d'arbitrage)	<b>200 €</b>	
• Budget expertise (expert privé)	<b>800 €</b>	
• Jurisdiction hors de France et des Principautés d'Andorre et de Monaco, plafond d'indemnisation	<b>5 000 €</b>	

## Barème des plafonds contractuels de prise en charge des honoraires d'Avocat

(montants hors TVA non indexés)

Jurisdiction	Montant HT	Jurisdiction	Montant HT	
<b>Tribunal d'Instance</b> (par procédure)	612 €	<b>Tribunal de Police</b> (par plaidoirie) :		
<b>Juge de proximité</b> (par procédure)	490 €		• Affaire de 5 <sup>ème</sup> classe sans partie civile	357 €
<b>Tribunal de Grande Instance</b> (par procédure)	1 020 €		• Affaire de 5 <sup>ème</sup> classe avec partie civile	510 €
<b>CIVI, CRCI, TCI</b> (par procédure)	714 €	• Constitution de partie civile ou renvoi sur intérêts civils	510 €	
<b>Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale :</b>		<b>Médiation Pénale Civile - Composition pénale Délégué du Procureur</b> (par procédure)		
	• Conciliation		306 €	
• Jugement (par plaidoirie)	714 €	<b>Référé - Incident</b> (par procédure)		
<b>Tribunal de Commerce</b> (par procédure)	612 €	Demande ou défense	408 €	
<b>Tribunal Paritaire des Baux Ruraux :</b>		<b>Juge de l'Exécution</b> (par intervention)	357 €	
	• Conciliation	306 €	<b>Assistance</b> (par intervention)	
• Jugement (par plaidoirie)	612 €	• A l'instruction	265 €	
<b>Conseil des Prud'hommes :</b>		• A l'expertise	357 €	
	• Conciliation	408 €	<b>Cour d'Appel</b> des Ordres judiciaires et Administratifs (par procédure)	
	• Procédure de départage	714 €	• Honoraires	918 €
• Jugement (par plaidoirie)	816 €	• Honoraires de postulation	510 €	
<b>Tribunal Administratif</b>		<b>Cour de Cassation et Conseil d'Etat</b> (par procédure)	2 244 €	
	pour une même affaire, quel que soit le nombre d'instances : recours gracieux, référé, procédure au fond ...	1 122 €	<b>Cour d'Assises</b> (par jour)	1 122 €
			<b>Commissions Administratives/disciplinaires</b> (y compris conseil de l'ordre)	306 €
<b>Tribunal Correctionnel</b> (par plaidoirie)		<b>Transaction</b>	510 €	
	• Défense pénale seule	408 €	<b>Rédaction d'un ou plusieurs dires</b>	153 €
	• Défense pénale avec constitution de partie civile	612 €	<b>Consultations</b>	204 €
	• Constitution de partie civile ou renvoi sur intérêts civils	612 €	<b>Demande de PV, lettre comminatoire, saisine conseil de l'ordre</b>	71 €
	• Reconnaissance préalable de culpabilité	612 €	<b>Frais de déplacement</b>	0,53 €/km

### Groupama Loire Bretagne

Siège social : 23 boulevard Solférino - CS 51209 - 35012 Rennes Cedex - 383 844 693 RCS Rennes  
 Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne Pays de la Loire - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09  
 www.groupama.fr



**Groupama**  
la vraie vie s'assure ici